

# CONTRAT D'APPORT ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE

à retourner à Mme BOUGÉ 31C rue Maxime Guillot 21300 Chenove (06 87 76 41 45)  
ou Mme ARNAUD-NÉMARD 7 bis rue Jules Blaizet 21300 Chenove

en joignant :

- le bulletin d'adhésion rempli et signé **en 1 seul exemplaire** (la partie supérieure est destinée à l'adhérent, l'autre à l'association).
- le contrat d'apport associatif, rempli et signé **en 2 exemplaires**.
- le chèque d'adhésion et celui du montant de l'apport, établis tous les 2 à l'ordre de « Cagnotte Solidaire 21 – Germe de blé ».

**DE PRÉFÉRENCE AVANT le 30 JUILLET 2017**

Entre les soussignés :

L'association loi 1901, **GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or**, sise à Dijon, déclarée au JO du 27/12/2014, représentée par Mme Marie-Thérèse Bougé et Mme Véronique Arnaud-Némard, en qualité de Co-Présidentes et dûment habilitées aux fins des présentes,

Ci-après désignée **GERME DE BLE**, d'une part,

Et

Madame Monsieur : Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Demeurant : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Il est exposé ce qui suit:

L'association **GERME DE BLE** s'est constituée le 24 novembre 2014. À ce titre, l'association **GERME DE BLE** s'est fixée pour objectif de soutenir une agriculture paysanne de proximité socialement équitable et écologiquement soutenable et promouvoir les rapprochements et les liens directs entre producteurs et consommateurs.

## Article 1 : Objet de la convention

Madame Monsieur ..... apporte la somme de ..... euros, soit ..... euros (en lettres) à l'association **GERME DE BLE** qui l'accepte, dans les conditions énoncées au présent contrat.

## Article 2 : Contrepartie de l'apport

Cet apport est effectué en contrepartie du soutien financier d'un montant de **5 000 €** (cinq mille euros), par l'association **GERME DE BLE**, à **M. GALLIEN Jean Louis**, basé 11 rue de l'Allemagne 21540 Bussy-La-Pesle, pour l'achat d'une machine à mettre sous vide et d'une balance/étiqueteuse, permettant une autonomie au niveau de la transformation, un gain de temps et de déplacements sensible entre domicile, abattoir et lieu de découpe et l'utilisation d'un abattoir coopératif co-géré par des éleveurs et des opérateurs locaux de la filière.

Il est convenu que le soutien à **M. GALLIEN Jean Louis** par l'association **GERME DE BLE** prendra la forme d'un prêt sans intérêts d'une durée de **3** ans.

## Article 3 : Condition de reprise de l'apport

Madame Monsieur ..... pourra reprendre l'intégralité de son apport (sans intérêts) lorsque **M. GALLIEN Jean Louis** cessera d'être soutenu, c'est-à-dire, lorsque celui-ci aura remboursé l'intégralité du prêt octroyé par l'association **GERME DE BLE**.

Fait à ....., le ..... En deux exemplaires

Pour l'association GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or

Lu et approuvé

Mme Marie-Thérèse Bougé et Mme Véronique Arnaud-Némard, Co-Présidentes de GERME DE BLE-Cagnotte Solidaire de la Côte d'Or

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association **GERME DE BLE**, avoir été informé du risque financier lié à cet apport associatif et être conscient de la possibilité de non remboursement des fonds apportés à l'association **GERME DE BLE**.

Lu et approuvé  
signature

Madame Monsieur .....